

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE :
BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 791107U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ,
sur avis conforme du Conseil général

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions professionnelles réelles du domaine de l'éco-solidarité ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ identifier les principes chimiques et biologiques de base
- ◆ illustrer des concepts et processus relatifs aux écosystèmes
- ◆ illustrer la nécessité de la préservation de la biodiversité
- ◆ illustrer, au départ d'une situation concrète, les différents concepts et notions de base relatifs :
 - ◆ à l'histoire et à la politique sociale
 - ◆ aux approches sociologiques et anthropologiques
- ◆ analyser et présenter une critique des relations entre l'individu, la société et son environnement naturel et social
- ◆ corroborer un projet de formation en éco-solidarité au vu de différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :

- ◆ une description de contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et de différentes tâches rencontrées,
- ◆ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à une orientation professionnelle et un projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement :

- ◆ « **Bachelier : stage orienté d'insertion socioprofessionnelle** », code : **20 90 01 U31 D1** ;
- ◆ « **Fondements des sciences du vivant et de la Terre** », code **791101U32D1** ;
- ◆ « **Bachelier en éco-solidarité: Histoire et politique sociales – Approches sociologique et anthropologique** », code **791105U32D1** ;

classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel et conformément
aux consignes données,
dans l'organisation où l'activité professionnelle a été effectuée,*

- ◆ de réaliser la collecte de données pertinentes à la prise en compte de concepts liés au domaine de l'éco-solidarité ;
- ◆ d'analyser les données collectées en vue de proposer un projet ou une intervention adaptée ;
- ◆ de respecter la déontologie et la culture de l'organisation en adoptant des attitudes professionnelles ;
- ◆ de s'adapter aux outils informatiques et aux modalités de communication en vigueur dans cette organisation ;
- ◆ de rédiger un rapport reprenant :
 - ◆ les données collectées et les analyses réalisées,
 - ◆ une description des tâches réalisées en lien avec l'éco-solidarité,
 - ◆ une évaluation des acquis de son expérience de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques entre les étapes de la démarche éducative pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le cadre des finalités de la section du « Bachelier en éco-solidarité »,

- ◆ de présenter et de justifier son projet de stage ;
- ◆ de respecter :
 - ◆ le règlement intérieur et les contraintes de l'organisation ainsi que les termes de la convention de stage,

- ◆ les demandes de l'organisation touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'organisation, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne-ressource dans l'organisation et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues pour l'élaboration du rapport de stage avec le personnel chargé de l'encadrement ;
- ◆ de rédiger et de présenter un rapport mettant en évidence les compétences développées au cours de son stage ;

*sur le plan de la pratique professionnelle,
en utilisant les outils de communication et informatiques nécessaires à l'exercice de ses activités,
dans le respect des règles déontologiques et en développant des compétences de communication, d'autonomie et d'auto-évaluation, parmi les tâches suivantes :*

- ◆ d'appréhender le fonctionnement de l'organisation et de prendre en charge des tâches déléguées ;
- ◆ de s'adapter aux outils utilisés afin, notamment, de collecter des données de l'organisation ;
- ◆ de contribuer à des tâches décrites dans le profil professionnel de la section dans le respect des procédures internes ;
- ◆ de participer, s'il échet, à des travaux ponctuels et/ou périodiques en fonction des besoins de l'organisation.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'avaliser le choix du stage à partir de critères définis ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant et l'organisation, le contrat de stage en explicitant les activités professionnelles que l'étudiant exercera durant ce stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant de ses obligations, de ses devoirs, des critères et des modalités d'évaluation ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ de superviser les activités de l'étudiant et remédier aux problèmes relevant des activités inhérentes au contrat de stage ;
- ◆ d'évaluer les activités professionnelles réalisées par l'étudiant sur base d'un rapport du tuteur de stage ;
- ◆ d'évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle : Bachelier en éco-solidarité	CT	I	20
Total des périodes			20